



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

**Direction départementale
des territoires de la Marne**

*Service Environnement Eau
Préservation des Ressources*

Cellule Politique de l'eau

CONSULTATION DU PUBLIC :

« Projet d'arrêté préfectoral cadre définissant les seuils et les restrictions des usages de l'eau provenant des nappes souterraines, des cours d'eau et de leurs nappes d'accompagnement dans le département de la Marne en période de sécheresse »

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DEPOSEES PAR LE PUBLIC

09 février 2022

Le projet d'arrêté préfectoral cadre définissant les seuils et les restrictions des usages de l'eau provenant des nappes souterraines, des cours d'eau et de leurs nappes d'accompagnement, dans le département de la Marne en période de sécheresse a fait l'objet d'une consultation du public du 6 janvier 2022 au 28 janvier 2022 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

Nombre total d'observations du public reçues : une

Synthèse des observations du public émises :	Éléments de réponse :
<p>La seconde observation porte sur la possibilité d'irriguer la culture du bambou. Permettre cette culture offrirait :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une source de diversification économiquement rentable• Des perspectives environnementales : capacité de phytoépuration, réduction des glissements de terrain et d'érosion du sol, propriétés antibactériennes et antifongiques	<p>Le nouvel arrêté-cadre indique que les bambous peuvent être irrigués à hauteur de 2000m³/ha dans la cadre d'une expérimentation.</p>